

Progroup Board S.A.S. · Parc des industries Artois-Flandres
1020 boulevard Ouest · F-62138 Douvrin

Mairie de Corbehem
Place de la Mairie
62212 Corbehem

Progroup Board S.A.S.
Parc des industries
Artois-Flandres
1020 boulevard Ouest
62138 Douvrin
France
+33.3.21.77.99.99

Progroup AG
Group Office
Horstring 12
76829 Landau
Allemagne
+49.63.41.55.76.0
info@progroup.ag
www.progroup.ag

Le 21 février 2022

OBJET :

AVIS SUR L'USAGE FUTUR DES TERRAINS ACCUEILLANT LE PROJET DE LA SOCIETE PROGROUP BOARD S.A.S.

Monsieur le Maire,

La société PROGROUP BOARD S.A.S. prévoit la construction d'une usine de production de carton ondulé et d'une usine de façonnage de carton sur une partie de l'ancien site de STORA ENSO.

L'exploitation projetée du site relève du régime de l'Enregistrement au titre des ICPE et un dossier de demande d'Enregistrement sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le 5° de l'article R512-46-4 du Code de l'environnement précise que l'avis du maire, compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

La société PROGROUP BOARD S.A.S. propose de conserver un usage industriel/commercial au périmètre de l'établissement en cas de cessation définitive d'activité et ce, en cohérence également avec l'usage pris en compte par la société Stora Enso, dernier exploitant ICPE, lors des opérations de remise en état du site validées par le Préfet du Pas-de-Calais. Les études et travaux nécessaires seront mis en œuvre afin de garantir la compatibilité du site pour cet usage.

Société par actions simplifiée
au capital de 2.750.000 €

Siren 402 081 533 000 26
RCS : Arras 402 081 533

Par la présente, Monsieur le Maire, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas d'une cessation d'activités de la société PROGROUPE BOARD S.A.S. Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.

L'ensemble des informations relatives au site, à son impact sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par les installations est détaillé dans le dossier de demande d'Enregistrement qui fera l'objet d'une consultation publique.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Sincèrement



Michael Adlhardt
Direction construction industrielle & planification industrielle
Progroup AG